



Département  
des Landes

JOURRIER REÇU LL  
28 SEP. 2022  
CAGD

**Xavier Fortinon**

Président du Conseil départemental

Direction de l'Aménagement  
Service Maîtrise d'Ouvrage  
et Patrimoine

Réf. : KLK D22080458 KFK

Dossier suivi par :  
Rachel SOUQUET

Monsieur Julien DUBOIS

Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Dax

Conseiller départemental

Maire de Dax

20 avenue de la Gare

CS 10075

40102 DAX Cedex

Le 26 SEP. 2022

Objet : Avis Personne Publique Associée - Modification simplifiée n° 2 - PLUi-H du Grand Dax.

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 juillet 2022, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax qui apporte des ajustements sur les orientations d'aménagement et de programmation (volet économique) ainsi que sur le règlement écrit et graphique (volet habitat) des zones UE, NX, UT sur les communes de Bénesse-lès-Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Dax, Narrosse et Tercis-les-Bains principalement.

Ces modifications ne présentent pas d'incidence sur notre champ de compétence.

Je vous informe que le Département n'a pas d'observation particulière à formuler sur ces modifications.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 82  
Mél. : aménagement@landes.fr

landes.fr